

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE  
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 20 janvier 2026 à 19h00, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

**DM2025-0221** Futur 5500, rue Pierre-Dansereau, lots 4 864 439 et 6 049 108 du cadastre du Québec

Autoriser la construction d'un bâtiment composé de condos industriels avec un rapport espace bâti/terrain de 16 %, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* prévoit, dans la grille I-918, un minimum de 20 %.

**DM2025-0226** Futur 10, rue Laniel, lots 6 613 909 et 6 613 892 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation d'un stationnement souterrain dont le tréfond sera implanté dans la marge arrière, à une distance de 2,40 mètres de la ligne de lot arrière, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* prévoit à l'article 6.1.10 que les marges du bâtiment doivent être respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 décembre 2025.

Josée Bourdeau, notaire, OMA  
Greffière adjointe